



Datum / Date: 1/09/2016
Uur / Heure: 11 :12
Vraag / Question: 13300

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,
concernant la traduction en langue allemande
- déposée le 30 aout 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez très bien, j'apporte une attention très particulière au respect de la troisième langue nationale qui est l'Allemand. Nos concitoyens germanophones n'hésitent pas de me faire part de leurs inquiétudes lorsqu'ils ne retrouvent pas la traduction, par exemple, de certains arrêtés en leurs langues maternelles sur les sites web des organisations fédérales ou le Moniteur belge. Pour cette raison, j'interviens assez régulièrement à ce sujet.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Qu'en est-il des traductions d'arrêtés royaux et ministériels en langue allemande dans les départements du SPF sous votre tutelle ? Combien d'arrêtés ont été traduits depuis le début de cette législature par ces derniers ?
- Combien d'équivalents temps plein sont chargés de la traduction en allemand des arrêtés au sein de votre SPF ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



DE VICE-EERSTEMINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN BINNENLANDSE ZAKEN
LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE L'INTERIEUR

Question Orale n° 13300

De : Katrin JADIN

Concernant : la traduction en langue allemande

1°) Depuis le 11 octobre 2014, le SPF intérieur a traduit 87 Arrêtés Royaux et 8 Arrêtés Ministériels.

2°) 1,5 Equivalents temps plein sont employés par le Service d'Etat à Gestion séparée *Service central de Traduction allemande* pour se charger de la traduction des arrêtés royaux et ministériels (cfr. AR du 26 février 2015)

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

Jan Jambon